



SÉANCE SPECIALE: NOTE DE CADRAGE FUM 7

LE FINANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE

À partir du 11 Mars 2014

Objectifs de la séance

Le débat va se concentrer sur les modes de financement de la Nouvelle Politique de la Ville, en examinant les innovations, les synergies et les nouveaux partenariats qui pourraient être proposés dans la perspective de la conférence Habitat III.

L'objectif d'ensemble est le suivant:

- **Contribuer à une perspective partagée quant aux effets d'attraction et de multiplication** que peuvent avoir les investissements coordonnés des bailleurs de fonds dans le développement-aménagement durable afin d'atteindre les objectifs de développement d'ensemble.
- **Inventorier les inconvénients et les avantages comparatifs** qui s'attachent à la panoplie existante de modes de financement du développement durable, en proposant aussi des moyens innovants de financer une politique rénovée de la ville.
- **Promouvoir une coordination et une coopération accrues entre les parties prenantes au développement-aménagement urbain**, en encourageant les synergies et les nouveaux partenariats, afin d'allouer les ressources de la manière la plus efficace possible.

En outre, cette séance spéciale devrait apporter sa contribution au débat mondial sur le financement du développement à l'occasion de la préparation de l'Agenda du développement d'après 2015.

Dans la perspective, aussi, de la définition de la Nouvelle Politique de la Ville qui sera adoptée en 2016, les participants à la séance devraient plaider en faveur d'un cadre de financement clairement défini et propre à combler les lacunes.

Introduction au sujet

Depuis l'adoption du Programme pour l'Habitat en 1996, et grâce à l'activisme des organismes partenaires, la place de la pauvreté urbaine dans la politique mondiale du développement a pris une importance accrue aux yeux de toutes les institutions d'aide.

Celles-ci, Banque Mondiale comprise, ont en effet établi en leur sein des unités spécialisées dans les affaires urbaines, ou les ont renforcées, en s'attachant l'expertise et les moyens financiers voulus pour intervenir face au phénomène de l'"urbanisation de la pauvreté" dans les pays en développement.

La problématique de la ville n'en reste pas moins encore marginalisée par rapport à ce qui constitue le cœur du cadre actuel du développement. Tel est aussi le cas des financements qui, encore concentrés sur la lutte contre la pauvreté

urbaine, ne sont pas à la hauteur du rôle d'entraînement que joue désormais la ville dans toute dynamique socio-économique nationale.

Les statistiques fiables sur les financements alloués à la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat sont très insuffisantes, mais on peut légitimement considérer que ces montants sont inférieurs à ceux qui ont été consacrés à des interventions en milieu urbain. Il apparaît clairement, en fait, que dans bien des cas aura manqué un lien assez direct avec le développement-aménagement urbain durable et la réalisation du potentiel qu'il représente.

Tout cela veut donc dire que si l'on veut faire avancer la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la ville, il faut élargir la gamme des sources et des modes de financement au-delà du maintien des engagements existants des bailleurs de fonds traditionnels ou des contributions renforcées de tous les partenaires du Programme pour l'Habitat.

Il faut aussi s'efforcer de susciter des cofinancements en partenariat en développant les effets de levier, y compris en mobilisant davantage les sources supplémentaires de financement interne, que ce soit, par exemple, par une meilleure gestion, ou en augmentant les recettes fiscales à l'échelle locale ou nationale.

Il faut encourager les partenariats public-privé dans les cadres de politiques publiques et de cahiers des charges bien définis, notamment pour ce qui concerne les infrastructures et la fourniture de services.

En plaçant les procédures d'urbanisme sous le signe de l'équité, on va attirer plus facilement les subventions; on peut aussi augmenter les revenus tirés de la régularisation foncière ainsi que les plus-values dérivées de la viabilisation des zones en reconversion.

Cette séance devrait faire la démonstration qu'un investissement suffisant dans le développement-aménagement urbain durable, tel que structuré par des politiques inclusives de la part d'institutions solides, est à même d'encourager la croissance économique et le développement. C'est pour cela aussi que toutes les parties concernées devraient œuvrer à la mise au point d'un cadre de financement coordonné avant même le lancement de la Nouvelle Politique de la Ville.

Les liens avec le programme de développement pour l'après-2015 et Habitat III

Le thème de la séance est étroitement lié au cadre du développement d'après 2015, et les débats pourront s'appuyer sur les progrès enregistrés depuis la conférence Rio+20. La séance devrait donc apporter sa contribution aux cadres de coordination en cours d'élaboration pour l'Agenda d'après 2015, dans le sens d'une mobilisation accrue et d'une meilleure allocation des ressources. Les résultats vont aussi venir étayer la mise au point d'un cadre de financement pour la Nouvelle Politique de la Ville à partir de 2016.

Les grandes interrogations -

- Les moyens financiers dévolus au développement-aménagement urbain durable par les grands bailleurs de fonds sont-ils bien proportionnés au rôle d'entraînement de la dynamique socioéconomique nationale qui est désormais celui des villes?
- Ces moyens sont-ils à la hauteur des besoins d'une urbanisation "durable" et des ambitions et principes du Programme pour l'Habitat?
- Quels sont les types de financement actuellement disponibles et quelle a été leur efficacité?
- D'autres sources de financement commencent-elles à apparaître alors que l'aide publique au développement est généralement en diminution?
- Pourquoi un soutien financier accru au développement-aménagement urbain durable serait-il à même d'accélérer le développement national?
- Quelles sont les synergies à mettre en place dans la perspective de la Nouvelle Politique de la Ville?

Déroulement des débats

La table ronde va réunir des représentants des banques de développement, du système de l'ONU, des institutions d'aide au développement et du secteur privé, ainsi que d'autres responsables, pour présenter l'expérience qui est la leur en matière de financement du développement (2 heures).

Cette séance est de celles qui vont se concentrer sur les moyens pratiques de mettre en œuvre la Nouvelle Politique de la Ville, comme le font aussi celles consacrées à la coopération au sein du système onusien, à la coopération Sud-Sud et au rôle des milieux d'affaires. Ces quatre séances vont déboucher sur une séance plénière où leurs conclusions respectives seront partagées avec la salle et feront l'objet avec elle d'un dialogue.

Bibliographie:

- "The Habitat Agenda: Goals and Principles, Commitments and Global Plan of Action". UN Habitat 1996
- "Financing for Development Post-2015", the World Bank Group 2013
- UN System Task Team on the Post-2015 UN Development Agenda: Financing for Sustainable Development in the Global Partnership Beyond 2015
- Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing¹
- DESA World Economic and Social Survey 2012: In Search of New Development Finance
- Doha Declaration on Financing for Development

¹ Ce Comité international d'experts a été établi à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) avec pour mission de préparer "un rapport proposant diverses possibilités pour une stratégie effective de financement du développement durable afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace pour atteindre les objectifs de développement". Le Comité a donc été chargé d'"évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants, et jauger les initiatives supplémentaires." Le Comité rendra son rapport en 2014.